

# RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

## Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

## Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

## Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

## Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

## Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

## Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire, en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

## Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

## Adresses Mails utiles

- |                                    |                       |
|------------------------------------|-----------------------|
| 0 Réclamation                      | : contact@mupras.com  |
| 0 Prise en charge                  | : pec@mupras.com      |
| 0 Adhésion et changement de statut | : adhesion@mupras.com |

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

156250

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

## Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 2140

Société : Royal Air Maroc

Actif

Pensionné(e)

Autre :

Nom & Prénom : HAMZA Khadija

Date de naissance : 24.11.1953

Adresse : Res. Attadameur Rue 1. Tamm 80 Apt 6 El Oufra Casablanca Khardiha 893 Gmail.com

Tél. : 06.66.49.95.95 Total des frais engagés : 400 DH + 2644,70 DH

## Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :



Date de consultation : 23.03.2023

Nom et prénom du malade : Hamza Khadija Age :

Lui-même

Conjoint

Enfant

Lien de parenté :

Nature de la maladie :

Hamza Khadija

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : Casablanca

Le : 23.03.2023

Signature de l'adhérent(e) :





ORDONNANCE

Casablanca le : 23.03.2023

KHADIJA Hamza  
 189,10x12  
 1/ Tuneluz 20 g  
 2 - 0 - 0  
 24,00 x 9  
 21 Aliniar 50 g  
 0 - 0 - 1  
 84,00  
 3/ Relaxium  
 45,50 0 - 0 - 1  
 4/ Sedatil 100 mg  
 2 - 2 - 2

Mme. Amal EL QABBAJ BAHRI  
 Docteur en Pharmacie  
 PHARMACIE D'ANNAIS  
 47 Boulevard Bir Anzarane - Casablanca  
 Tél 0522 25 09 78 - 0522 23 17 51  
 NPE 092020312

Dr. Selma RACHIDI  
 223, Bd. Abdelloumen, angle place Charles Nicole, 4ème étage N° 26  
 Casablanca, Maroc  
 0522 48 27 57 / 0668 21 88 60

un de 6 mois

2644,70

223, Boulevard Abdelloumen, angle place Charles Nicole, 4ème étage N° 26  
 Casablanca, Maroc

Call : 0522 48 27 57 / 0668 21 88 60 - Email : selma.rachidi@gmail.com